

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LAVAL - 5301 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 19/02/2025 - 789 - 2023 B 00182 - 949 582 175 - 2SJL



SAS 2SJL
1 LA BESNARDIERE
53700 COURCITE

Comptes annuels

Exercice du 01/03/2023 au 29/02/2024

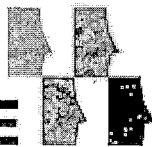


Agence

2 RUE PIERRE ET MARIE CURIE
53700 VILLAINES
02.43.03.70.89

Plaque Client
531001909 - G10994

Extrait certifié conforme par la gérance



CERFRANCE
entreprendre, ensemble

BILAN ACTIF

	Exercice du 01/03/23 au 29/02/24			Du au
	Valeur brute	Amort. prov.	Valeur nette	
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Fonds commercial, droit au bail				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes versés				
Immobilisations incorporelles				
Terrains et aménagements				
Constructions				
Installations techniques et matériels				
Agencements et aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours	23 918		23 918	
Avances et acomptes versés				
Immobilisations corporelles	23 918		23 918	
Parts sociales, titres de participations	15		15	
Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	15		15	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	23 933		23 933	
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes fournisseurs	72 921		72 921	
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	19 707		19 707	
Capital souscrit et appelé, non versé				
Créances	19 707		19 707	
Valeurs mobilières de placement				
Banque	25 442		25 442	
Caisse				
Disponibilités et V.M.P	25 442		25 442	
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	118 070		118 070	
Charges à répartir				
Autres régularisations				
TOTAL ACTIF	142 003		142 003	
- Droit au bail : - Immobilisations financières à moins d'un an : - Créances à plus d'un an : Engagement Crédit-Bail - Immobilier : - Mobilier :				

BILAN PASSIF

	Du 01/03/23 au 29/02/24	Du au
Capital social (dont versé)	2 000	
Ecart de réévaluation		
Réserves légales		
Réserves diverses		
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	- 3 488	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	- 1 488	
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Banques		
Emprunts court terme		
Autres emprunts et dettes		
Associés		
Associés - Compte courant bloqué		
Dettes financières		
Avances et acomptes clients		
Fournisseurs et comptes rattachés	28 701	
Dettes sociales		
Dettes fiscales		
Fournisseurs d'immobilisations		
Autres dettes d'exploitation	114 790	
Dettes d'exploitation et diverses	143 491	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	143 491	
Autres régularisations		
TOTAL PASSIF	142 003	
Dont dettes :		
- A plus d'un an :		
- A moins d'un an : 143 491		

ANNEXE COMPTABLE

1. FAITS CARACTERISTIQUES, PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES

Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait caractéristique n'a été constaté au cours de cet exercice.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est apparu depuis la clôture de cet exercice.

Principes et conventions générales

REGLES ET METHODES COMPTABLES.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
- le règlement CRC 99-03 modifié
- la loi n° 83.353 du 30 avril 1983
- le décret n° 2001757 du 30 décembre 2005 modifiant le décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles & corporelles.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escompte de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur la durée d'utilisation des biens (sauf lorsque la durée d'usage est maintenue quand cela est autorisé par la réglementation), soit selon le mode linéaire, soit selon le mode dégressif :

- Installations générales 10 ans
- Matériel industriel 3 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans

Un amortissement dérogatoire peut être constaté pour maintenir l'avantage fiscal lié aux durées d'usage. Cet amortissement dérogatoire correspond à la différence entre l'amortissement comptable (durée de vie prévue) et fiscal (durée d'usage).

En ce qui concerne l'application des règlements relatifs et aux amortissements et dépréciations, il n'a pas été détecté de composants significatifs ou de composants pouvant avoir un impact significatif.

Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE COMPTABLE

Stocks.

Les stocks sont évalués suivant le coût d'acquisition.

La valeur brute des marchandises et approvisionnement comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes ou indirectes de production.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dérogations

Aucune dérogation significative aux principes, règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalé.

Permanence ou changement des méthodes

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Aucune autre information ne mérite d'être précisée.

ANNEXE COMPTABLE

2. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeurs début d'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeurs fin d'exercice
Immob.corporelles en cours	0	23 918	0	23 918
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	23 918	0	23 918
Titres de participation	0	15	0	15
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	15	0	15
TOTAL	0	23 933	0	23 933

Tableau des provisions

Aucune provision n'est à mentionner.

Tableau des créances

États des créances	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Autres immobilisations financières	15	0	15
Etat	19 707	19 707	0
TOTAUX	19 722	19 707	15

Tableau des dettes

États des dettes	Montant brut	À 1 an au plus	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	28 701	28 701	0	0
Autres dettes	114 790	114 790	0	0
TOTAUX	143 491	143 491	0	0

Détail des charges constatées d'avance

Aucune charge constatée d'avance n'a été comptabilisée.

Détail des produits constatés d'avance

Aucun produit constaté d'avance n'a été comptabilisé.

ANNEXE COMPTABLE

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

de l'impôt sur les bénéfices	Montant
Résultat courant	- 3 488
Résultat comptable	- 3 488

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMIS A L'ASSEMBLEE
GENERALE DU 29/07/2024**

SAS 2SJL
Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 2 000.00 euros
Siège Social : 1 LA BESNERDIERE
53700 COURCITE
RCS de LAVAL N° : 949 582 175

La collectivité des associés propose d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social de l'exercice de la manière suivante :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	-3 489.00€
Mise en report à nouveau	-3 489.00€
Montant Brut Distribuable	0.00€
Solde net	0.00€

Suite à la présente affectation décidée par les associés, le report à nouveau déficitaire est de -3 489.00€.

L'affectation du report à nouveau est renvoyée par l'assemblée à la décision de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice suivant.

Il devra obligatoirement être déduit du résultat de l'exercice suivant.

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La présidence



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 29/07/2024

SAS 2SJL

Société par Actions Simplifiée

Capital Social : 2 000.00 euros

Siège Social : 1 LA BESNERDIERE

53700 COURCITE

RCS de LAVAL N° : 949 582 175

L'an deux mil vingt quatre,
Le vingt neuf juillet.

Les associés de la SAS 2SJL se sont réunis au siège social, sous la présidence de Monsieur PEAN Simon, en assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice du 01/03/2023 au 29/02/2024 pour délibérer notamment sur l'affectation du résultat ci-après :

RESOLUTION N° 5 : AFFECTATION DU RESULTAT SOCIAL

L'assemblée générale décide d'affecter, conformément aux dispositions statutaires, le résultat social selon les modalités suivantes :

RESULTAT SOCIAL DE L'EXERCICE	-3 489.00€
Mise en report à nouveau	-3 489.00€
Montant Brut Distribuable	0.00€
Solde net	0.00€

Suite à la présente affectation décidée par les associés, le report à nouveau déficitaire est de -3 489.00€.

L'affectation du report à nouveau est renvoyée par l'assemblée à la décision de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les résultats de l'exercice suivant.

Il devra obligatoirement être déduit du résultat de l'exercice suivant.

Conformément à la loi, il est pris acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait,
Certifié conforme et sincère à l'original.

La présidence

